



Compte rendu de la séance du mardi 06 mai 2014

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, Denis BOURQUARDEZ, Béatrice GARNIER, Céline KLEIN, Clarisse MUNSCH, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST
Absents : François JACQUOT, Corinne JUNG
Excusés : Sylvie NATIVEL
Procuration :
Secrétaire(s) de la séance : David FINK

Ordre du jour:

1. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
2. Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) : Renouvellement des membres
 - représentants des propriétaires
 - représentants du conseil municipal
3. ADAUHR - Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités
4. DIVERS
 - Bureau de vote du 25 mai 2014
 - Achat de terrain - emplacement réservé rue des Fleurs
 - Droit de préemption urbain - OTT

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 11 avril n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

CCID (01_05_2014)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

NOM	ADRESSE	VILLE	CATEGORIE
STUBER Michel	11 rue des Violettes	BALLERSDORF	FORET
MARCHAND Sylvie	5 rue des Lilas	BALLERSDORF	TH
ZIMMERMANN Ludovic	49 rue André Malraux	BALLERSDORF	TH
VIRON Ida	5 rue des Prés	BALLERSDORF	TH
SCHITTLY Jean-Louis	15 rue du 17 Février	BALLERSDORF	TH
CARDOT Daniel	16 rue de Carspach	BALLERSDORF	TH
BRUNGARD Christophe	13 rue des Fleurs	BALLERSDORF	FNB
THIRIET Sylvie	4 rue Thiébault Walter	BALLERSDORF	TF
EGGENSPIELER Olivier	10 rue des Fleurs	BALLERSDORF	TF
BOLORONUS Pierre	2 rue Thiébault Walter	BALLERSDORF	FNB
GAST Jean-Claude	89 rue André Malraux	BALLERSDORF	TH
PANDIN Yannick	31 rue André Malraux	BALLERSDORF	TF
MORITZ Gérard	7 rue André Malraux	BALLERSDORF	FORET
BRUNNENGREBER Pierre	30 rue du 17 Février	BALLERSDORF	TF
PERNOT Michel	8 rue des Lilas	BALLERSDORF	TH
BOSSWINGEL Rachel	18 rue de Carspach	BALLERSDORF	TF
GARNIER Béatrice	28 du Ruisseau	BALLERSDORF	TH
ZIMMERMANN Yves	13 rue de la Carrière	BALLERSDORF	TF
HEMMERLIN André	13 rue de l'Étang	BALLERSDORF	TH
STUBER Gilbert	61 rue André Malraux	BALLERSDORF	TH
CHEVROTON Fanny	12 rue des Fleurs	BALLERSDORF	TH
WINLING Gérard	28 rue du 17 Février	BALLERSDORF	FNB
MARTIN Marie	49 rue de Bâle	DANNEMARIE	FNB
HAENNIG Christian	38 rue de Cernay	GOMMERSDORF	FNB

CCAF - RENOUELEMENT DES MEMBRES (02 05 2014)

Objet : commission communale d'aménagement foncier
Renouvellement des membres propriétaires et des représentants de la commune suite aux élections municipales

M. le maire fait connaître que par lettre du 17 avril 2014, M. le président l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 17 Avril 2014, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Christian HAENNIG
- Claude MARTIN
- Marie MARTIN
- Michel STUBER
- Laurent WIEST



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après :

- Jean BUEB
- David FINK
- Denis BOURQUARDEZ

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- Christian HAENNIG
- Claude MARTIN
- Marie MARTIN
- Michel STUBER
- Laurent WIEST

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Elections des propriétaires titulaires

Le nombre de votants étant de 12, la majorité requise est de 7 voix. Ont obtenu au premier tour :

- | | |
|---------------------|---------|
| - Christian HAENNIG | 2 VOIX |
| - Claude MARTIN | 0 VOIX |
| - Marie MARTIN | 0 VOIX |
| - Michel STUBER | 0 VOIX |
| - Laurent WIEST | 10 VOIX |

Ont obtenu au second tour :

- | | |
|---------------------|--------|
| - Christian HAENNIG | 0 VOIX |
| - Claude MARTIN | 5 VOIX |
| - Marie MARTIN | 4 VOIX |
| - Michel STUBER | 3 VOIX |

Ont obtenu au troisième tour :

- | | |
|---------------------|--------|
| - Christian HAENNIG | 0 VOIX |
| - Claude MARTIN | 5 VOIX |
| - Marie MARTIN | 4 VOIX |
| - Michel STUBER | 3 VOIX |

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, MM. Laurent WIEST, Claude MARTIN et Michel STUBER sont élus membres titulaires.

Elections des propriétaires suppléants

Le nombre de votants étant de 12, la majorité requise est de 7 voix. Ont obtenu au premier tour :



ACHAT DE TERRAIN - RUE DES FLEURS (04 05 2014)

M. le Maire expose au conseil l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain sis rue des Fleurs, section 04 parcelle 496, d'une surface de de 2.71 ares.. Ce terrain est indiqué comme emplacement réservé au PLU afin de servir de chemin d'accès à la zone AU située entre la rue des Fleurs et la rue André Malraux.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget primitif 2014 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le conseil Municipal,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 6 000 € l'are.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (05 05 2014)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier non bâti sis rue des Fleurs cadastré section 04 n°503/52 d'une superficie totale de 13.43 ares appartenant à M. Goerges OTT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

DIVERS

- VISITE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle la visite du 23 avril. Des esquisses plus précises de l'aménagement extérieur doivent être établies par le cabinet d'architecture Formats Urbains.

- MONTREUX A VELO

La manifestation aura lieu le 1er juin 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.
Délibéré en séance, les jours et an susdits